entrePOTE Charlieu
Rue du Pont de Pierre
42190 Charlieu
Tel MJC : 04.77.58.28.44
romain@amap.entrepote.org

Entreprise Paysans Ouvriers Travailleurs Equitables

A.M.A.P.
CONTRAT LEGUMES
Contrat d'engagement 2009 - 2010

ADHERENT N°:

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél.: _____ Portable : _____
Fax : _____ E-mail_____

PRODUCTEUR

Romain Dominé
Producteur maraîcher biologique
Certifié Qualité France

Ferme du Château
42720 Vougy
Tél : 04 77 65 37 34/ 06 99 55 01 29
E-mail : romain@amap.entrepote.org

Le maraîcher biologique s'engage à distribuer la récolte que l'adhérent récupère sous la forme d'un « panier » d'un montant soit de 10 Euro (type 2 personnes) soit de 15 euro (type 4 personnes) selon la formule choisie par l'adhérent. Le maraîcher s'engage également à fournir un panier diversifié et composé d'au moins quatre sortes de légumes différents.

En cas d'aléa climatique ou de force majeure, le maraîcher fera de son mieux pour répondre à ses engagements et fournir les paniers dans les quantités et échéances fixées ou pour envisager des solutions. Il communiquera les écarts entre les prévisions et la réalité au fur et à mesure des événements. Le cas échéant, il compte sur la solidarité des adhérents.

Néanmoins, pour prévenir à de telles circonstances et compenser les périodes plus creuses en légumes (mars,avril), le maraîcher pourvoit en bonne période à un panier de légumes un peu plus fournit, tout en gardant fixe le montant de 10€ ou 15€ selon la formule choisie par l'adhérent.

L'adhérent manifeste, par ce contrat, sa solidarité avec Romain Dominé, et ce également en cas d'aléa climatique. L'adhérent s'engage financièrement sur une saison complète et effectue les prépaiements selon la modalité choisie. Il s'engage à venir retirer son « panier » chaque semaine ou, en cas d'absence, à le faire récupérer par une personne de son choix.

Les paniers non retirés ne seront pas remboursés à l'adhérent et seront redistribués à entrePOTE. En cas de désistement définitif ou temporaire, un remplaçant doit être trouvé.

Siret : 508 717 105 00011
www.charlieu.entrepote.org

DATES, LIEU ET HORAIRE DE DISTRIBUTION :

Les distributions auront lieu les mardis de 18h et 19h30, à l'antenne entrePOTE Charlieu, rue du Pont de Pierre, 42190 CHARLIEU; en rentrant dans le parking de la MJC, la petite maison en face de la MJC.

ATTENTION : Notez qu'il n'y aura pas de distribution de paniers les mardis 22 décembre 2009, 29 décembre 2009, dernier panier et fin du contrat le 13 avril 2010.

CONDITIONS DE PAIEMENT

1er jour de distribution le mardi **3 juin 2009** pour 45 paniers à 15€ ou 10 € (barrer ce qui ne convient pas)			
Nb de distributions : 45	Options (encaissement en début de mois)		
		Panier à **15€**	**Panier à** 10€
	* Intégralité (juin)	☐ 675 €	☐ 450 €
	* 3 mensualités (juin, sept, janv.)	☐ 3 x 225 €	☐ 3 x 150 €
	* 10 mensualités (juin à mars)	☐ 10 x 67.50 €	☐ 10 x 45 €
Les mardis 22.12.09, le 29.12.09, ne sont pas pris en compte dans les montants ci-contre car il n'y aura pas de distribution de paniers	**Les distributions ont lieu les mardis de 18h à 19h30** à l'antenne entrePOTE Charlieu **Montant à régler*** : _____ **en**_____ **chèques**		
Tous les chèques doivent être à l'ordre de « Romain Dominé »			

L'AMAP, le maraîcher, et l'adhérent s'engagent à respecter la charte des AMAP en Rhône-Alpes.
Chaque adhérent a pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP et s'engage à les respecter ainsi que le présent contrat.

Réalisé en 2 exemplaires à_____ le _____/ _____ / _____

Signature de l'adhérent : Signature du producteur : Romain Dominé

_____ _____